



ELECTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Compétente à l'égard des **Agents non titulaires du ministère de la défense (CCPMD)**

Force Ouvrière est mobilisée depuis toujours pour défendre les droits fondamentaux des personnels : les salaires, les horaires, les congés, l'hygiène et la sécurité, les droits des handicapés, la discrimination, le harcèlement moral et sexuel... et bien d'autres domaines encore. FO est représentée dans toutes les professions, donc chaque dossier est porté par des adhérents, des sympathisants qui connaissent vos conditions de travail.

Force Ouvrière, c'est aussi la défense du service public.

Nous nous sommes engagés dans la défense du Service Public. L'avenir de la fonction publique est en danger. Diplômes, concours, catégorie, grille indiciaire sont sur la sellette. Force ouvrière est très claire sur ce sujet. Nous sommes attachés à la fonction publique de carrière reposant sur des catégories, des corps, des grades, et opposés à la fonction publique d'emplois.

POURQUOI Force Ouvrière dénonce-t-elle la politique aveugle de réduction des effectifs ? Parce qu'elle conduit à la suppression d'emplois de personnels civils.

POURQUOI Force Ouvrière condamne-t-elle l'externalisation de nos missions ? Parce que c'est une menace à la préservation de nos emplois et contraire aux impératifs de service public, de sûreté et de sécurité, qui doivent prévaloir dans les établissements de la défense.

POURQUOI voter pour FORCE OUVRIERE ?

Parce que le seul intérêt des représentants FO est la défense de vos intérêts collectifs et particuliers.

Parce que ce sont vos votes qui nous donnent plus de force pour faire face à l'administration et pour porter **vos revendications**.

Parce que vos représentants Force Ouvrière s'efforcent de retransmettre le savoir-faire nécessaire à la défense de **vos intérêts**. Ainsi, l'ensemble des commissaires suivent une formation spécifique « commission paritaire », puis anciens et nouveaux commissaires, responsables syndicaux locaux, se rencontrent régulièrement pour être en capacité de plaider les situations, mêmes les plus difficiles, face à l'administration. Ceci permet à nos commissaires d'avoir une analyse fine de votre situation et d'intervenir au plus près du notateur, de votre employeur, lorsque cela s'avère nécessaire.

Mais aussi pour :

- la mise en place de grilles indiciaires pour l'ensemble des agents,
- le développement d'un vrai parcours professionnel pour les enseignants-chercheurs,
- la réduction de la durée minimale fixée à 2 ans pour la « Cdisation »...

Vos Candidats FO DEFENSE à la CCPMD

Liste présentée par **FORCE OUVRIERE** :

NOMS	AFFECTATIONS
<p>Collège 1</p> <p>NÉANT</p>	
<p>Collège 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Philippe MANGIN - Nina TESNIERE - Jacky FEIND - Annie JONQUAIS - Marie-Claire TREVÉL-DELSAUX - Geoffrey LEVAN - Philippe PERCEPIED - Stéphanie DROUET 	<ul style="list-style-type: none"> - Cercle BdD Toulon - COMAR Manche – Cherbourg - Musée de l'Armée – Paris - ENSTA Palaiseau - GSBdD Lille - AIA Clermont-Ferrand - GSBdD Evreux - GSBdD Cherbourg

CCP-AD / CCP-MD / CPS

Filière contractuelle

BERKANI

DÉCRET 49

LOI 84/16

MAÎTRES
D'INTERNATS

ENSEIGNANTS
CHERCHEURS

ICT-TCT

Avec **FO**, défendez vos droits

- CREP / RECOURS
- PARCOURS PROFESSIONNELS
- RTS
- AVANCEMENTS
- REVALORISATIONS
- LOI SAUVADET

Elections Commissions Paritaires

4 Décembre 2014

Votez FO



Syndicat National des Personnels
Techniques et Paramédicaux de la défense

SNPTP FO-DEFENSE

46 rue des Petites Ecuries

75010 PARIS

01 42 46 59 76

fodefnsntp@gmail.com